

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal

Le trois février deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme Christelle CHATEAUNEUF et Mme Coraline ROTH.

**Absent excusé :** M. Sylvain ROOY qui donne procuration à M. Pascal DELTEIL

M. Christophe DURAND est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Délégation du service public d'eau potable : Marché de prestation de service pour l'assistance conseil
- Opération d'investissement d'éclairage public – Eradication des luminaires « boules » - subvention de l'Etat
- Motion contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule »
- Location Local commercial n° 3, 26 avenue du Périgord.

Le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Remerciements des anciens qui ont été visités et qui ont reçus un cadeau à l'occasion de la nouvelle année.

### **➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2021 :**

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **➤ Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché de l'assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement possède un compte de trésorerie autonome depuis le 1er janvier 2021.

Le solde actuel de ce compte ne permet pas de couvrir les premières dépenses (échéance d'un prêt).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'attente de l'encaissement de prochaines redevances, d'allouer au budget assainissement une avance de trésorerie d'un montant de 27 200 €, en provenance du budget principal, remboursable au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

**➤ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent) :**

Monsieur le maire rappelle la possibilité d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») est de 946 460 € (25 % : 236 615 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Matériel de bureau et informatique 5 000 € (article 2183)
- Achat photocopieur 5 000 € (article 2183)

Pour un montant total de 10 000 € (inférieur au plafond autorisé de 236 615 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire.

**➤ Choix du mode de gestion pour le service d'eau potable de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable conclu avec la société AGUR arrive à l'échéance le 31/12/2021.

Le Conseil Municipal décide du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune de Gardonne et de lancer une procédure de consultation des entreprises pour un nouveau contrat d'affermage.

**➤ Délégation du service public d'eau potable : Marché de prestation de service pour l'assistance conseil :**

La passation d'un nouveau contrat d'affermage pour l'exploitation du service nécessite la mise en œuvre de la procédure de délégation du service public prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de la complexité de la procédure et de l'enjeu important du contrat, il est souhaitable de recourir à l'assistance et au conseil d'un prestataire.

Monsieur le Maire est chargé de lancer une procédure pour le choix de ce prestataire conseil.

**➤ Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite :**

Monsieur le Maire expose Conseil Municipal que la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant l'octroi de cadeaux aux agents.

Suite au départ à la retraite d'un agent de la collectivité, un cadeau d'une valeur de 700 € va être offert à l'agent par la municipalité.

**➤ Désignation d'un référent « Sécurité routière » :**

A l'unanimité Monsieur Jean-Claude ROSET est désigné référent « Sécurité routière ».

**➤ Opération d'investissement d'éclairage public – Eradication des luminaires « boules » - Subvention de l'Etat :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

La commune de GARDONNE, adhérente au Syndicat Départemental de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le Conseil Municipal a souhaité l'inscription de l'opération d'éradication des luminaires « boules » au programme départemental porté par le SDE 24.

Compte tenu du caractère exemplaire de ce programme en matière d'économies d'énergie, M. le Préfet de la Dordogne a inscrit un cofinancement de l'opération au titre de la DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Le coût total des travaux s'élève à 5 000 €, le SDE 24 participe à hauteur de 30 %, soit 1 500 €. Le coût total acquitté par la commune, éligible à la DETR est donc de 3 500 €.

La commune pourra bénéficier de 40 % de la dépense acquittée soit un montant de 1 400 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le SDE 24 procède au dépôt de la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2021) ainsi que la demande de paiement, après travaux, pour l'opération d'éradication des luminaires « boules » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**➤ Prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail du CDG 24 pour l'année 2021 :**

Par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne a décidé la prorogation d'une année de l'adhésion des collectivités et établissements publics au Pôle santé et Sécurité au Travail, dans l'attente de nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre l'adhésion de la commune pour l'année 2021 en signant l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 24.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**➤ Curage fossés 2021 :**

Le devis de l'entreprise CONSOLI est retenu pour 6 000 € TTC pour le fossé du rôle pour 1 800 mètres linéaires soit 1 400 mètres en amont et 400 mètres en aval de la D4 jusqu'au pont du rôle.

**➤ Projet Plan Bibliothèque d'école 2021 :**

Le ministère de l'Éducation Nationale a lancé un plan d'équipement pluriannuel afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles, prioritairement celles éloignées d'une bibliothèque publique et dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres.

Monsieur le Maire propose d'engager la somme de 3 000 € pour l'achat de livres dans le cadre du plan « bibliothèques d'école ».

Une demande de subvention va être faite, le crédit minimal accordé par le ministère s'élève à 1500 €.

**➤ Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires pour l'achat de matériel numérique :**

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat pour équiper 4 classes de l'école élémentaire en matériel numérique (Vidéoprojecteurs interactifs, ordinateurs portables, tableaux blancs...) dont le montant estimé s'élève à 15 172.32 € TTC, pour la partie informatique selon une proposition de l'entreprise PSI et environ 5 000 € pour la partie électricité.

#### **➤ Achat Photocopieur Ecole :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le photocopieur de l'Ecole. L'entreprise SHARP propose un copieur Multifonction pour la somme de 2 800 € HT soit 3 360 € TTC avec contrat de service pour 78 000 copies/an, avec un coût annuel de 280.80 € HT au lieu de 483.60 € HT avec le copieur actuel. Le Conseil Municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le renouvellement de ce matériel.

#### **➤ Achat matériel informatique mairie, service des titres et service périscolaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le matériel informatique de la Mairie et d'équiper le service des titres et le service périscolaires de PC portables. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 2 ordinateurs portables auprès de l'entreprise SIGMA pour la somme de 1576, 60 €, l'évolution des 2 anciens postes de la mairie pour la somme de 396 € et le remplacement des 2 postes à la mairie pour la somme de 1 488 € soit un total de 3 460 € TTC.

#### **➤ Location local commercial n° 3 – 26 avenue du Périgord :**

Projet d'installation d'une activité à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021 dans le local n°3 situé 26, avenue du Périgord. Le montant du loyer sera de 350 € mensuel.

#### **➤ Motion contre le projet de démantèlement d'EDF « Hercule »**

Monsieur le Maire présente la motion portant sur l'avenir d'EDF et du service public de l'électricité adoptée lors du Conseil D'Administration de la FNCCR le 20/01/2021 à Paris. Le Conseil Municipal décide de soutenir cette motion et s'oppose au projet de démantèlement d'EDF « Hercule ».

#### **➤ Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 25 janvier 2021**

#### **➤ Rapports des commissions**

**La séance est levée à 21 heures**